

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20210401_26 du 1 avril 2021

Groupe "Communistes et progressistes"

L'an deux mille vingt et un, le un avril, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 26 mars 2021, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Tassadit BELLABAS.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 30

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 5

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - David GUILLEMAN - Patricia VALLON DAUVERGNE - Clément DELORME - Anne PASTUREL - Louis PROTON - Christine CHALAND - Christian AMBARD - Sandrine GUILLEMIN - Philippe SOUCHON - Anne-France ARGANS - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Louis CLAUDE - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Tassadit BELLABAS - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Cédric BARBIERO - Solange MARTELLACCI - Paul SACHOT - Anaëlle CAILLET - Claire BELLISSEN - Michel BAARSCH - Alexandre HEBERT - Joëlle SECHAUD - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET - Nadine BADR-VOVELLE

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Georges TRANCHARD pouvoir à Clotilde POUZERGUE

Christiane PLASSARD pouvoir à Philippe SOUCHON

Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Clément DELORME

Laurence DUCHAMP pouvoir à David GUILLEMAN

Benjamin GIRON pouvoir à Alexandre HEBERT

Objet : Vœu pour le maintien des établissements hospitaliers publics sur l'ouest de la Métropole lyonnaise

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

Vu le rapport par lequel Monsieur le Conseiller municipal expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La crise sanitaire que nous traversons depuis un an a déjà fait environ 100 000 morts, ce qui, comparé à d'autres pays, est énorme rapporté à l'ensemble de la population. Aujourd'hui, le taux d'incidence reste élevé dans la Métropole (près de 500 nouveaux cas pour 100 000 habitants) et le taux d'occupation des lits de réanimation explose (environ 90 % dans la Métropole),

Cette situation a amené le gouvernement à prendre des mesures de restrictions très contraignantes concernant notre territoire, mesures qui pourraient encore évoluer dans les prochains jours.

Certes, personne n'aurait pu prévoir cette pandémie, mais si le taux d'occupation des lits de réanimation explose, on le doit notamment aux nombreuses fermetures de centres hospitaliers publics ces 15 à 20 dernières années.

Rien que sur l'ouest de notre agglomération, ce sont pas moins de 4 d'entre eux qui ont été fermés par les Hospices Civils de Lyon : l'Antiquaille, Debrousse, Ste Eugénie et Charial. Les Oullinois, ainsi que les habitants des communes voisines, ont donc dû se rabattre sur le centre et l'est de l'agglomération pour y trouver les services désormais fermés sur notre territoire.

Malheureusement, la liste pourrait s'allonger : l'hôpital de Ste Foy Lès Lyon ainsi que Lyon Sud font l'objet de restructurations qui préparent à des suppressions de postes et des fermetures de lits.

Bien pire encore, l'hôpital de rééducation fonctionnelle Henry Gabrielle à St Genis Laval fait l'objet d'un projet de transfert dans l'est lyonnais, où sont déjà concentrés de nombreux services des HCL, entre autres. Ce transfert, initialement prévu à l'hôpital des armées Desgenettes, avait été abandonné à l'automne dernier mais est remplacé aujourd'hui par un autre projet de transfert, au sein de l'hôpital du Vinatier. À ce jour, les Hospices Civils de Lyon n'ont toujours pas exposé les raisons de ce projet.

Ces trois établissements ont pourtant montré pendant cette crise sanitaire, l'importance d'avoir des hôpitaux de proximité. Même Henry Gabrielle a ouvert des lits pour accueillir des patients Covid au plus fort de l'épidémie.

Pour les habitants de l'ouest lyonnais, et particulièrement les Oullinois.e.s, il est primordial que des établissements hospitaliers publics de proximité soient maintenus, à plus forte raison tant que l'épidémie n'est pas jugulée.

C'est pourquoi le Conseil municipal d'Oullins, réuni le 1er avril 2021, fait le vœu que les Hospices Civils de Lyon :

- maintiennent l'hôpital Henry Gabrielle à St Genis Laval
- mettent un terme à tout projet de fermeture sur l'ouest de l'agglomération lyonnaise
- investissent dans la rénovation et le développement de leurs services sur ce même territoire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le vœu ci-dessous proposé.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le



ID : 069-216901496-20210401-20210401_26-DE

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le / /

Affichage :

du / / au / /

Clotilde POUZERGUE

Maire

Conseillère métropolitaine

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS

L'an deux mille vingt et un, le un avril

Pour extrait certifié conforme,

Clotilde POUZERGUE

Maire

Conseillère métropolitaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).